



## cotisations sociales

Par **lolaz974**, le **14/10/2020** à **08:52**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie depuis le 04/06/20 car je suis enceinte de 7 mois et ma grossesse est compliquée, je serais en congés maternité le 02/11/2020, donc ma question est la suivante concernant ma dernière fiche de paie, mon patron me réclame 16€ de cotisations sociales sachant que je n'ai pas travaillé et que j'ai touché les indemnités journalières de la cgss avec les cotisations sociales, donc pourquoi est-ce que j'ai reçu une fiche de paie sur laquelle je suis à moins 16€ et que je dois de l'argent à mon employeur?

Si quelqu'un connaît ou qui peut m'éclairer sur ce souci, en vous remerciant par avance

Par **P.M.**, le **14/10/2020** à **09:04**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Il faudrait déjà savoir quel libellé se trouve en face de ces 16 € car la cotisation à la complémentaire santé d'entreprise reste due même si l'employeur ne maintient pas le salaire...

Par **lolaz974**, le **14/10/2020** à **10:51**

Merci pour la rapidité de votre réponse :

Salaire de base 151.67 10.1500 1 539.45  
Absence complète - 151.67 10.1500 1 539.45  
Absence maladie 010920-300920  
Indemnités complémentaires 279.90  
IJSS brutes 204.08  
Salaire brut 75.82  
Santé

Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès 75.82 7.0000 5.31

Complémentaire - Incap. Inval. Décès 75.82 0.4000 0.31 75.82 0.4000 0.31  
Complémentaire - Santé 3 428.00 2.0440 70.07 3 428.00 1.6860 57.79  
Accidents du travail & mal. professionnelles 75.82 2.1000 1.59  
Retraite  
Sécurité Sociale plafonnée 75.82 6.9000 5.23 75.82 8.5500 6.48  
Sécurité Sociale déplafonnée 75.82 0.4000 0.30 75.82 1.9000 1.44  
Complémentaire Tranche 1 75.82 4.0100 3.04 75.82 6.0100 4.56  
Famille 75.82 3.4500 2.62  
Assurance chômage 75.82 4.2000 3.18  
Autres contributions dues par l'employeur  
Autres contributions dues par l'employeur 75.82 1.6460 1.26  
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu 132.59 6.8000 9.02  
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu 132.59 2.9000 3.85  
Exonérations de cotisations employeur - 24.31  
Total des cotisations et contributions 91.82 60.23  
Réintégration fiscale 57.79  
Net à reporter avant I.R 16.00  
dont évolution de la rémunération liée à la  
suppression des cotisations chômage et maladie 0.14  
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS 0.00 0.0000 0.00  
Taux non personnalisé  
Net reporté 16.00

Net reporté : - 16.00 euros

Paiement le 30/09/2020 par Chèque

voilà 1 copié /collé grossier de la fiche de paie

Par **P.M.**, le **14/10/2020** à **11:06**

Donc l'employeur vous a bien versé un complément de salaire par rapport au Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale de 279,90 € - 204,08 € = 75, 82 € sans doute sur une période antérieure mais ce que je ne comprends et pour laquelle il faudrait demander des explications, c'est cette ligne de retenue : "Complémentaire - Santé 3 428.00 2.0440 70.07 3 428.00 1.6860 57.79"...

Par **lolaz974**, le **14/10/2020** à **11:33**

ok je vais demander des explications par contre je ne retrouve pas cette ligne sur la paie de juin ,mais 2 fois sur celle de aoutt :

Complémentaire - Santé 0.5360 0.8040

Complémentaire - Santé 3 428.00 2.1120 72.40 3 428.00 1.7280 59.23

et 1 fois sur juillet:

Complémentaire - Santé 3 428.00 1.4400 49.37 3 428.00 0.8400 28.80

Par **P.M.**, le **14/10/2020** à **12:56**

Je crois avoir compris, il s'agirait éventuellement de la cotisation à la complémentaire santé dont je vous avais parlé et ce serait normal mais vous pourriez demander des explications...

Par **lolaz974**, le **14/10/2020** à **15:03**

Merci à vous